

PROTÉGER L'ARBRE : LE NOUVEAU BARÈME VIE ARBRE

Les arbres d'ornement sont souvent malmenés : négligences, accidents, pratiques abusives... Les barèmes permettent de sensibiliser, révéler, prévenir et pénaliser. Aperçu de « VIE Arbre », fruit d'un partenariat entre l'association Copalme, le CAUE 77 et Plante & Cité.

LES BARÈMES DE L'ARBRE, OUTILS DE PROTECTION ET DE COMMUNICATION

Employés par des collectivités, experts et bureaux d'étude, les barèmes de l'arbre s'appliquent à l'échelle d'un arbre individuel et comportent deux volets :

- Une cotation de l'arbre, afin d'établir sa valeur patrimoniale (en euros) à partir de ses caractéristiques individuelles ;
- Une évaluation des dégâts, afin de fixer le montant d'un dédommagement en cas de perte ou de dégradation de l'arbre.

Cet outil est avant tout dissuasif : adopté par délibération, mentionné dans un règlement de voirie, un PLU et/ou une charte de l'arbre, il a valeur contractuelle et devient opposable. Informés dès les phases de déclaration préalable et de préparation, les conducteurs de travaux et les particuliers sont encouragés à protéger les arbres dans et autour des chantiers afin d'éviter les pénalités. Le barème d'évaluation des dégâts permet de

fixer un dédommagement à partir de la valeur patrimoniale lorsqu'un dégât est constaté (arbre coupé ou renversé, branches cassées ou taille sévère, écorçage ou blessure du tronc, section ou compaction du système racinaire, etc.).

L'évaluation préalable d'un aménagement offre au maître d'ouvrage une base de comparaison des arbres entre eux et un outil pour définir les principes de maintien ou de suppression des arbres existants. Un barème permet aussi de suivre l'évolution des arbres évalués dans le temps, défendre les budgets et orienter l'entretien. Les informations collectées peuvent aussi alimenter les actions de communication et de sensibilisation. ■



Les tailles sévères endommagent les arbres. Utiliser un barème sensibilise à leur devenir et aide à orienter leur entretien. / CAUE 77, A. Bonnardot.

UN NOUVEAU BARÈME POUR MIEUX TENIR COMPTE DES ENJEUX ACTUELS

Utilisés en France depuis les années 1970, les barèmes historiques tiennent compte de la place de l'arbre dans le paysage, de son état et de son stade de développement. Depuis quelques années, le besoin de révision émerge afin de revaloriser l'arbre et de

mieux tenir compte des multiples enjeux qui l'entourent : aménités, changement climatique, écologie... C'est pour y répondre que l'association Copalme, le CAUE 77 et Plante & Cité proposent « VIE Arbre » (Valeur Intégrale Estimée de l'Arbre), dans

le cadre d'une étude cofinancée par l'interprofession VAL'HOR. L'ambition de ce partenariat est de créer un outil libre d'accès et simple d'utilisation, diffusé sous la forme d'une application web. ■

VIE ARBRE : DES CRITÈRES SIMPLES ET UNE ÉVALUATION AUTOMATISÉE

À partir de l'identification botanique de l'arbre, son prix de vente en pépinière sert de point de départ. Ses caractéristiques sont traduites en facteurs multiplicateurs, appliqués à ce prix de référence :

- **L'arbre évalué** : son identification et sa localisation permettent à l'application de

mobiliser les informations nécessaires. Cette section permet de considérer des aspects absents des précédents barèmes, tels que le potentiel nourricier, allergène, ou de séquestration carbone.

- **Dimensions et forme de l'arbre** : à partir des dimensions de l'arbre, l'application estime

son développement par rapport à son potentiel et différencie grands et petits sujets. Le prix de référence est revalorisé en cas de forme architecturée, susceptible de renforcer le caractère patrimonial ou paysager.

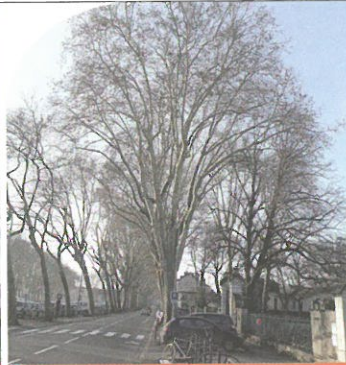
- **Relation au paysage, au site, au territoire** : plusieurs critères sont traduits en

bonus ou malus. La valeur patrimoniale peut augmenter avec le rôle de l'arbre dans le paysage, les éventuelles distinctions et protections dont il bénéficie, ou son intérêt écologique. Elle peut augmenter ou diminuer selon l'importance des charges d'entretien, la qualité de la conduite, les agré-

ments ou désagréments causés par l'arbre.

• **États de l'arbre** : ce diagnostic nécessite une réelle expertise, et s'inspire directement des méthodes établies par l'International Society of Arboriculture. Le résultat tient compte de l'état mécanique, physiologique et sanitaire de l'arbre.

• **Caractère remarquable** : il doit s'appuyer sur un argument recevable dans le cadre d'une démarche contradictoire (panneau sur site, citation dans un document ou un inventaire des arbres remarquables, label etc.). ■



Taxon	Pinus pinea	Platanus x hispanica	Taxus baccata
Localisation	La Rochelle (17)	Angers (49)	Orléans (45)
Description	Jeune plantation (2012)	Sujet structurant en bout d'alignement	Arbre remarquable proche de l'hôtel de ville
Dimensions	3,5m de haut, 3m de diam.	33m de haut, 15m de diam.	20m de haut, 14m de diam.
Taxon Autres critères	Rôle paysager important, protection réglementaire, agréments et intérêts écologiques faibles du fait de sa jeunesse, arbre sûr et sain, non remarquable	Classé EBC, bien conduit, n'occasionne aucun désagrément, intérêt écologique fort, arbre sûr et sain, non remarquable	Situé en ZPPAUP, bien conduit, agréments importants, remarquable au niveau local
Valeur patrimoniale *	9 000 €	20 000 €	150 000 €

* Ces estimations ont été produites durant la phase de test du barème VIE Arbre et seront susceptibles de changer dans sa version finale. Les ordres de grandeur sont restitués ici pour information.

Illustrations issues des tests du barème VIE Arbre. / 1 Ville de La Rochelle 2 Ville d'Angers, P. Blanco 3 Ville d'Orléans, P. Héry 4 CAUE 77, A. Bonnardot.

LE BARÈME COMME OUTIL D'ORIENTATION

Les tests de « VIE Arbre » montrent que les valeurs obtenues, supérieures à celles des précédentes méthodes, aident à repositionner l'arbre dans un contexte urbain complexe et parfois hostile. L'évaluation n'étant valable qu'à un instant donné, l'évolution du rapport coûts-bénéfices de l'arbre sur sa durée de vie questionne. La valeur d'un arbre, comme son prix de revient, augmente

sur sa durée de vie. Cette valeur s'effondre si l'arbre représente un risque : il est alors abattu et remplacé.

Ce barème est un outil parmi d'autres : son application sera renforcée par des politiques ambitieuses de nature en ville, traduites par des orientations claires en planification et l'application de la législation en vigueur via

les documents d'urbanisme. VIE Arbre et le barème d'estimation des dégâts qui l'accompagne seront disponibles pour tous fin 2019 via le site de Plante & Cité. ■

Pauline Laïlle,
Plante & Cité

Remerciements : François Freyret (Copalme, Ville de Toulouse), Augustin Bonnardot (Copalme, CAUE 77), Christian Riboulet (Cabinet Riboulet).

QUELQUES RÉFÉRENCES

 Arbres - CAUE 77. Conseils. www.arbres-caue77.org/pages/conseils

 Ambiehl C., Gourmaud A., Salvatoni F., Copalme, 2013. **Mémento de l'arboriste. L'arboriste grimpeur. Volume I. 2^e éd.** Naturalia publications, Turriers, 545 p.